

BEAUX-ARTS
DE PARIS

SANTÉ
PRÉVENTION
ADDICTIONS

3

GUIDE PRATIQUE



GUIDE SANTÉ PRÉVENTION ADDICTIONS

Ce guide vous propose des ressources pour vous accompagner tout au long de votre cursus dans les domaines de la santé, la prévention contre les violences sexuelles ainsi que les addictions.

SANTÉ

L'affiliation à la sécurité sociale est gratuite et obligatoire pour tous les étudiants en France (français ou étrangers). Elle vous permet une prise en charge de vos remboursements médicaux.

Vos frais médicaux sont alors remboursés par la sécurité sociale et par la complémentaire santé choisie.

Si vous poursuivez vos études, vous êtes automatiquement pris.e en charge pour vos frais de santé par l'Assurance maladie.

Vous dépendez toujours de la Caisse primaire d'assurance maladie (Cpam) de votre lieu de résidence. Si vous débutez vos études, vous continuez d'être affilié.e à votre régime de protection sociale actuel, en général celui de vos parents.

POUR ÊTRE BIEN REMBOURSÉ.E DE VOS FRAIS DE SANTÉ :

Créez votre espace personnel, le compte Ameli, sur ameli.fr

Renseignez ou mettez à jour vos informations : adresse postale, RIB (le vôtre), médecin traitant

Déclarez un.e médecin traitant

Mettez à jour votre Carte Vitale, dans une pharmacie ou dans votre caisse d'assurance maladie

Adhérez à une complémentaire santé si vous souhaitez compléter vos remboursements

Pour plus d'informations contactez le 3646 (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Si vous souhaitez compléter les 30% de frais restant à votre charge, vous pouvez adhérer à une complémentaire santé.

Les remboursements varient selon les contrats et selon la complémentaire santé choisie. Elle rembourse toute ou partie des dépenses non prises en charge par l'Assurance Maladie.

Si votre budget ne vous permet pas de souscrire une complémentaire santé, des aides sont possibles telles que la complémentaire santé solidaire : elle prend en charge les frais de santé qui ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie (y compris à l'hôpital). Selon vos ressources, elle ne coûte rien ou 8€ par mois, si vous avez moins de 29 ans.

■ Pour plus d'informations :

 www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/

Vous souhaitez effectuer une formation, un stage à l'international ou tout simplement voyager ? Pensez à votre protection sociale ! Sachez que votre prise en charge peut varier en fonction du pays dans lequel vous vous rendez. Pour partir sereinement, renseignez-vous pour préparer au mieux votre séjour.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Vous êtes étudiant.e international.e : assurez votre rentrée et pensez à votre protection sociale ! L'affiliation à la sécurité sociale française est gratuite et obligatoire. Elle vous permet de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant toute la durée de vos études.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES À FOURNIR :

Une attestation de scolarité pour l'année en cours

Un justificatif d'identité

Un justificatif d'état civil

Un relevé d'identité bancaire (IBAN)

Des pièces complémentaires pourront vous être demandées en fonction de votre pays d'origine. Retrouvez toutes les informations sur ameli.fr, rubrique « Vous venez étudier en France ».

 Pour plus d'informations : **etudiant-etranger.ameli.fr**

PRÉVENTION



SERVICE DE SANTÉ ÉTUDIANTS (SSE)

Dès votre entrée dans l'établissement, vous êtes conviés à une visite médicale de prévention gratuite, avec un.e infirmier.e ou un.e médecin. Il est possible de prendre rendez-vous via la médecine préventive au SSU Service de Santé Universitaire - Campus Saint-Germain via doctolib ou par téléphone 01 42 86 21 29. Tout au long de votre cursus vous pourrez bénéficier des consultations suivantes :

Examens de santé comprenant : médecine préventive, prévention gynécologie, prévention dentaire, consultations psychologiques, conseils en matière de sevrage tabagique, nutrition et vaccination.

Aménagements spécifiques pour celles et ceux en situation de handicap.

Certificats pour la pratique du sport ou un stage à l'étranger.

Suivi des étudiants étrangers primo arrivants hors UE.

Bon à savoir : vous pouvez déclarer un des médecins du SSE comme médecin traitant.

ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Si vous vous êtes en situation de handicap, l'École s'engage à vous accompagner tout au long de votre cursus. Pour cela, veuillez contacter Edwige Olvrat, chargée de la vie étudiante en début d'année scolaire.

@ **edwige.olvrat@beauxartsparis.fr**

Un rendez-vous avec le Service de Santé Étudiants vous sera préconisé afin d'obtenir les aménagements dont vous pouvez bénéficier :

Organisationnels : aménagement des emplois du temps, temps majoré pour certaines épreuves, rallonge de prêt d'ouvrages à la Bibliothèque, aménagement de cursus, etc.

Aides matérielles et techniques : prêt d'ordinateur avec logiciels spécifiques, tablette adaptée...

 Pour plus d'information : <https://u-paris.fr/sante-prevention/>

Si vous souffrez de troubles psychiques ou si vous rencontrez des difficultés personnelles, ne restez pas dans votre mal être. Différents dispositifs sont à votre disposition. N'hésitez pas à consulter !

En partenariat avec l'Association La Troisième Rive, les Beaux-Arts de Paris vous proposent une permanence psychologique sur rendez-vous (2^e étage des Loges).

EN FONCTION DE VOS BESOINS, PLUSIEURS DISPOSITIFS SONT À VOTRE DISPOSITION :

Association La Troisième Rive :

Permanence psychologiques destinée aux étudiants de l'École deux fois par mois, sur rendez-vous. Permanences 2024-2025 :

Isabelle Malleville - 12/09; 26/09; 03/10; 24/10; 14/11; 28/11; 05/12; 19/12

Raphaël Thibout - 13/09; 27/09; 11/10; 25/10; 8/11; 22/11; 6/12; 20/12.

@ permbeauxarts@gmail.com

Assurance maladie - AMELI :

Les séances, qui peuvent aller jusqu'à 3 rencontres de 45 minutes, sont entièrement gratuites.

 santepsy.etudiant.gouv.fr

CROUS – Aide psychologique :

Permanences destinées aux étudiants.

 www.crous-paris.fr/aides-sociales/aide-psychologique/

Santé Psy Étudiant :

Le dispositif « Santé Psy Étudiant » permet à tous les étudiants qui le souhaitent d'accéder jusqu'à 8 consultations gratuites auprès d'un psychologue.

 www.santepsy.etudiant.gouv.fr/

Fil santé jeunes :

Répond à vos questions, tous les jours, de 9h à 23h. Un numéro d'appel anonyme et gratuit.

 www.filsantejeunes.com

 **0 800 235 236**

Nightline :

Ligne d'écoute gratuite pour les étudiants 7/7j de 21h à 2h30 du matin.

 **0188 32 12 32**

MIE (Maison des Initiatives Etudiantes) :

Permanence gratuite : soutien psy, des conférences et débats sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, cellule d'écoute...

(Cette permanence et les groupes de parole s'adressent à tous les étudiants scolarisés ou résidant à Paris qui sont ou ont été victimes de violences sexistes et/ou sexuelles).

 celluledecoute@ellesimaginent.fr

 mie@paris.fr

Campus France :

Aides psychologiques pour les étudiants internationaux.

 www.campusfrance.org/fr/les-aides-psychologiques-pour-les-etudiants-internationaux

**VIOLENCES ET
HARCÈLEMENT
SEXISTES ET
SEXUELS**

CELLULE DE VEILLE DES BEAUX-ARTS DE PARIS

Victime ou témoin de harcèlement physique ou moral, d'agressions sexistes, de violences sexuelles ou de discrimination, vous pouvez à tout moment prendre contact avec la cellule de veille et de prévention de l'École à cette adresse : **celluledeveille@beauxartsparis.fr**

Seuls les membres de la cellule sont habilités à consulter les messages reçus.

L'objectif de la cellule est de vous écouter en toute confidentialité, de vous informer, de vous orienter au mieux et, si vous le souhaitez, de vous accompagner dans vos démarches. Elle est composée de personnes internes à l'École (étudiants, personnels enseignants, personnels administratifs), toutes bénévoles, ainsi que de la référente égalité & antidiscrimination de l'établissement. Ce n'est pas une instance pédagogique, disciplinaire ou judiciaire.

Plus d'informations sur :

 www.beauxartsparis.fr/fr/ecole/presentation-ecole/charte-egalite

VOUS-ÊTES VICTIME ?

Réagissez le plus vite possible. Ne restez pas seul.e. Dites non de façon claire et ferme dès les premières manifestations du harcèlement, si cela est possible, et affirmez le caractère répréhensible et condamnable par la loi de tels agissements. Protégez-vous si possible, évitez des rencontres individuelles avec la personne qui vous harcèle. Ne gardez pas cette situation confidentielle : convoquez un tiers, collègue, enseignant.e...

Contactez la cellule de veille et prévention des Beaux-Arts de Paris. Consultez un avocat gratuitement dans une association ou une mairie. Constituez un dossier, rassemblez les éléments qui vous permettront de faire valoir vos droits : récit écrit détaillé des faits, sms, mails, conséquences des violences sur votre vie professionnelle ou personnelle, témoignages de tiers, etc.

VOUS-ÊTES TÉMOIN ?

Montrez-vous solidaire de la personne victime des faits. Informez-la sur les démarches à entreprendre et orientez-la vers la cellule de veille et prévention des Beaux-Arts de Paris. Consignez votre témoignage par écrit en précisant bien le lieu, la date, les circonstances et les personnes présentes.

VOUS ÊTES L'ENCANDRANT.E -PROFESSEUR.E D'UNE PERSONNE HARCELÉE ?

Tout agent doit prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux actes de harcèlement ou discrimination commis à l'encontre d'un.e élève ou d'un.e agent. Vous devez informer votre hiérarchie et alerter la cellule de veille et prévention et, avec son aide, contribuer à établir les faits et à rechercher des témoignages de façon objective pour mettre fin aux agissements délictueux.

LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES ET PÉNALES

Ces faits peuvent faire l'objet de sanctions disciplinaires concernant tous les agents, enseignants et étudiants. La mise en œuvre de la procédure peut s'accompagner de mesures conservatoires, telle une suspension, destinées notamment à éloigner la victime de l'agresseur présumé. Les sanctions pénales sont possibles dès lors qu'une plainte est déposée au commissariat et sont prononcées par le juge.

AUTRES DISPOSITIFS

Vous êtes victime ou témoin des violences et de harcèlement sexistes et sexuels, de discrimination ? Une cellule d'écoute est mise à votre disposition par le ministère de la Culture pour vous accompagner.

À PARTIR DU 8 OCTOBRE 2022, POUR JOINDRE CETTE CELLULE VOUS POUVEZ :

Appeler le **0800 190 59 10** du lundi au vendredi de 9h à 13h

Écrire à **signalement-culture@conceptrse.fr**

Consulter le site **www.conceptrse.fr/signalement-culture/**

Envoyer un courrier au **Cabinet Concept RSE** - Pôle tertiaire ECO WORK - 2 ZI Chartreuse Guiers - **38380 Entre-deux-Guiers**

Le code d'accès à rappeler : **1959**

PRÉVENTION SEXUELLE ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

Numéro de téléphone gratuit et spécialisé sur le sujet des violences sexistes et sexuelles.

 **3919**

 **www.arretonslesviolences.gouv.fr/**

Collectif féministe contre le viol

Viols Femmes Informations, ligne d'écoute gratuite anonyme et confidentielle.

 **0 800 05 95 95**

 **www.cfcv.asso.fr/**

Planning familial

Sexualités, contraception, IVG - Écoute, information, orientation du lundi au samedi de 9h à 20h.

 **0 800 08 11 11**

 **www.planning-familial.org**

Centre National d'information et de documentation des femmes et des familles

Écouter, informer, accompagner les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles.

 **www.infofemmes.com**

Le service santé étudiante

Un service mutualisé de santé, proposant des visites de médecine préventive et consultations médicales en présentiel et en téléconsultation, est à votre disposition au sein de PSL. Entièrement gratuit, il est ouvert aux étudiantes et étudiants des établissements de PSL.

 [**santeetudiante@psl.eu**](mailto:santeetudiante@psl.eu)

Défenseur des droits

Ce site vous oriente vers la solution la plus adaptée, que vous soyez victime ou témoin de discrimination. Ce service proposé par le Défenseur des droits met à votre disposition, gratuitement, son équipe de juristes pour vous écouter et vous accompagner par téléphone ou via un tchat. Il vous permet également de repérer et contacter les structures d'aide aux victimes qui peuvent vous accueillir et vous accompagner près de chez vous.

 [**www.antidiscriminations.fr/**](http://www.antidiscriminations.fr/)

ADDICTIONS

ADDICTIONS

La consommation de substances psychoactives provoque de nombreux dommages sur la santé des consommateurs et peut également avoir un impact sur autrui (accidents, dommages sociaux, tabagisme passif, violences, etc.)

Si vous ou un.e proche avez besoin d'aide au sujet d'une addiction (tabac, cannabis, alcool...), **VOICI LES RESSOURCES SUR LESQUELLES VOUS POUVEZ VOUS APPUYER :**

CRIPS ÎLE-DE-FRANCE : Le Centre régional d'information et de prévention du Sida et pour la santé des jeunes.

 www.lecrips-idf.net/

Addictions, les aides et infos utiles.

 www.etudiant.gouv.fr/fr/addictions-les-aides-et-infos-utiles-2312

Alcool info service : Appel anonyme et non surtaxé tous les jours de 8h à 2h.

 **0 980 980 930**

 www.alcool-info-service.fr

Association France Addictions : Centre d'addictologie, prévention, réduction des risques et soins.

 www.addictions-france.org/les-addictions/

 **0145 40 65 68**

 csapa.paris14@addictions-france.org

NUMÉROS D'URGENCE 24H/24 - 7J/7

112 Numéro d'urgence européen

15 Service d'aide médicale urgente (SAMU)

114 Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

17 Police Secours

18 Sapeurs-Pompiers

39 19 Violences femmes info

3114 Souffrance Prévention Suicide

0145 39 40 00 Suicide écoute

0140 0216 80 Urgences ophtalmologiques Hôpital des Quinze Vingt (Paris)

0142 17 60 60 - 0142 16 00 00 Urgences dentaires Hôpital Pitié Salpêtrière (Paris)

0145 65 81 09 Urgences Psychiatriques (CPOA) Hôpital Sainte-Anne (Paris)

